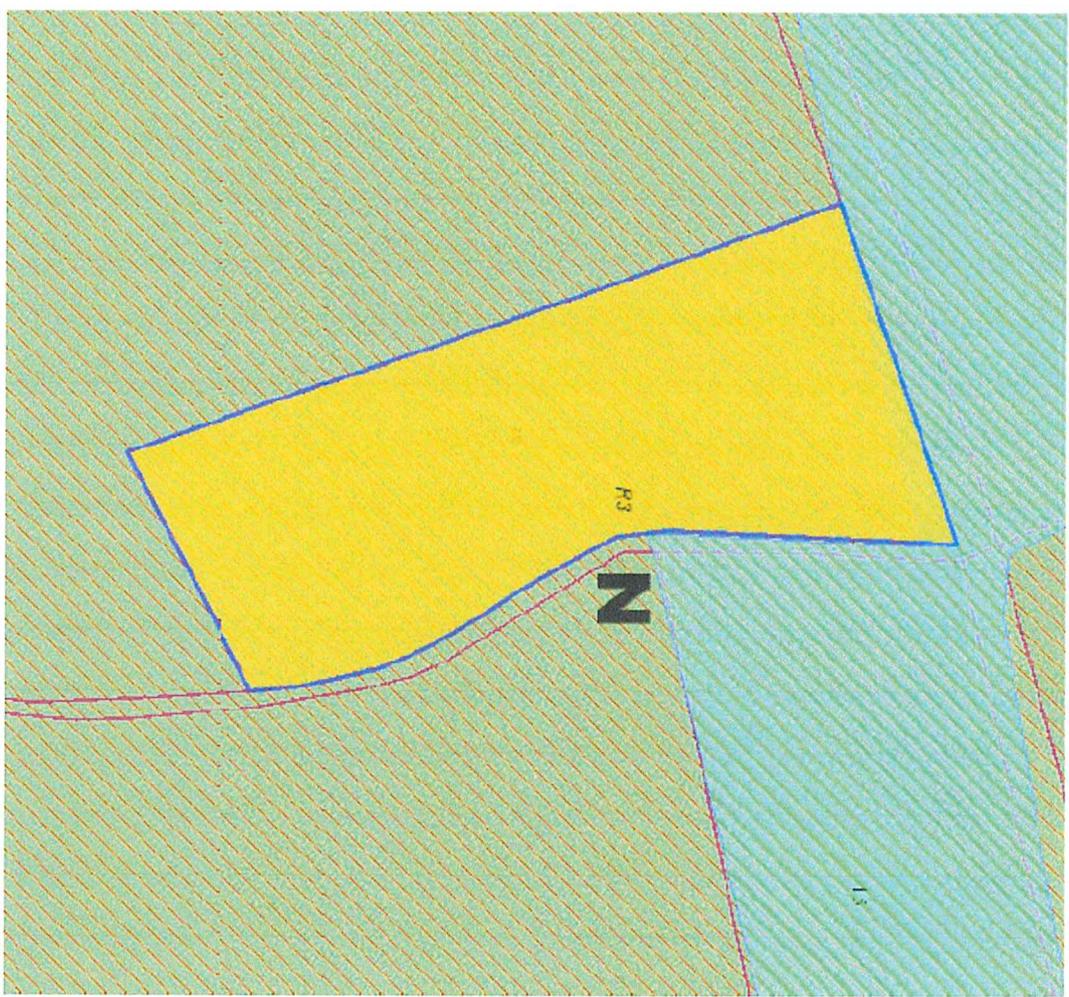


Document : PPR Inondation de la Sarthe
Date approbation : 2006-04-20
Type zone : Zone rouge
Code zone : R3
Libellé zone : R3 : Zone rouge où l'aléa est fort



PM1_PPRI Sarthe

- B1
- B2
- R1
- R2
- R3
- R4

Peupliers 2

ANNEXE ②

lundi 22 Juin, 19:42

De : Julien BELLARD

A : al.bourgaud@laposte.net

Concilier peupleraie et environnement

Limiter les effets perturbateurs de la populiculture sur le milieu est à la portée de tous. La ' colonisation ' des milieux humides par le peuplier en remplacement des prairies naturelles suscite parfois des réactions négatives. Sont cités la destruction des habitats (oiseaux), l'appauvrissement de la flore, l'homogénéisation des paysages. ..

' Pourtant, la préservation de l'environnement nous semble tout à fait conciliable avec la populiculture. Une étude d'impact menée sur la vallée de l'Indre par le CRPF (Centre régional de la propriété forestière) et Indre nature relativise les effets négatifs des peupleraies. '

Au niveau de la flore, ce travail a révélé que les effets d'une plantation de peupliers diffèrent selon sa richesse spécifique originelle. Même si la tendance montre un intérêt floristique décroissant entre les prairies naturelles et les peupleraies les plus âgées, certaines d'entre elles conservent une flore diversifiée et de qualité. ' La lumière (variable selon la densité de plantation), la qualité de la station (topographie, alimentation en eau), l'antécédent culturel et les techniques populicoles (entretien du sol et de la végétation herbacée, élagage) interviennent fortement à ce niveau.

Les peupleraies ont un impact négatif limité sur les peuplements d'oiseaux, même si les espèces les plus rares préfèrent les milieux ouverts. La présence d'un sous-étage arbustif les premières années de plantation offre une diversification intéressante pour certaines espèces rares comme le phragmite des joncs et le tarier pâtre.

En revanche, les relevés montrent l'impact négatif des peupleraies sur l'entomofaune au fur et à mesure de la fermeture du couvert.

Pour fournir un bois d'oeuvre de qualité en 15 ou 18 ans, le peuplier a besoin de sols frais avec une nappe présente entre 50 cm et 2 m de profondeur. Planter des arbres les pieds dans l'eau ou dans des sols secs n'a pas de sens et conduit à des aménagements (création de fossés, entretien par travail du sol) défavorables à la faune et à la flore. ' Avant l'installation des cultivars, si la destruction de la végétation arbustive est indispensable, elle se fera en préservant la ripisylve (haie en bord de cours d'eau) et sans destruction chimique de la végétation herbacée. Inutile également de labourer, les peupliers étant plantés à la tarière. Seul un désherbage chimique localisé autour du plant durant les trois premières années est justifié. Quant aux traitements phytosanitaires contre la rouille, ils sont sans objet avec des cultivars résistants à la maladie.

Si la densité de plantation, 156 ou 206 plants/ha, dépend de la fertilité de la station, la tendance est à l'augmentation de l'écartement, Une plantation 8 m x 8 m (156 plants/ha) est favorable au développement des arbres et assure un éclaircissement à plus long terme de la strate herbacée. Si la parcelle contient des dépressions très humides, nous conseillons aussi de les conserver sans planter car ces milieux sont favorables aux amphibiens et aux insectes. '

Enfin, il est possible d'abattre des peupliers en respectant les terrains. L'intervention en fin d'été ou par temps de gel avec des engins munis de pneus basse pression limite la dégradation de la structure et la création d'ornières.

' L'élimination des branches résiduelles par broyage favorise un retour homogène des éléments minéraux à la parcelle. Toutefois, compte tenu du surcoût, le brûlage est possible à condition de multiplier les foyers pour limiter les déplacements d'engins sources de tassement.

Envoyé depuis l'application Mail Orange